

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
Du 17 février 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/07

Nombre de Membres

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 12 février 2026, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT.

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président

Mme Claudine THIRANOS, Vice-présidente

Carole BERGER JACOB, Jean DECROIX, Chimina NEGLOKPE, Bernadette VOOGSGERD, Michel BOULESTEIX, Ghislaine CLEMENT, Marie-José DASSONVILLE, Jean-Michel GARROY, Marie-Hélène GOIX.

Étaient absents :

M. Christian TETARD

M. Guy BIGNON.

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15.

Vu la demande de la famille,

CONSIDERANT la situation de la famille [REDACTED],

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20260217-D-2026-07-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 300€ pour les frais
[REDACTED] de M. [REDACTED].

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé
au registre.



Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS


Philippe AUDEBERT

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le :
- Sa publication sur le site internet de la commune le :